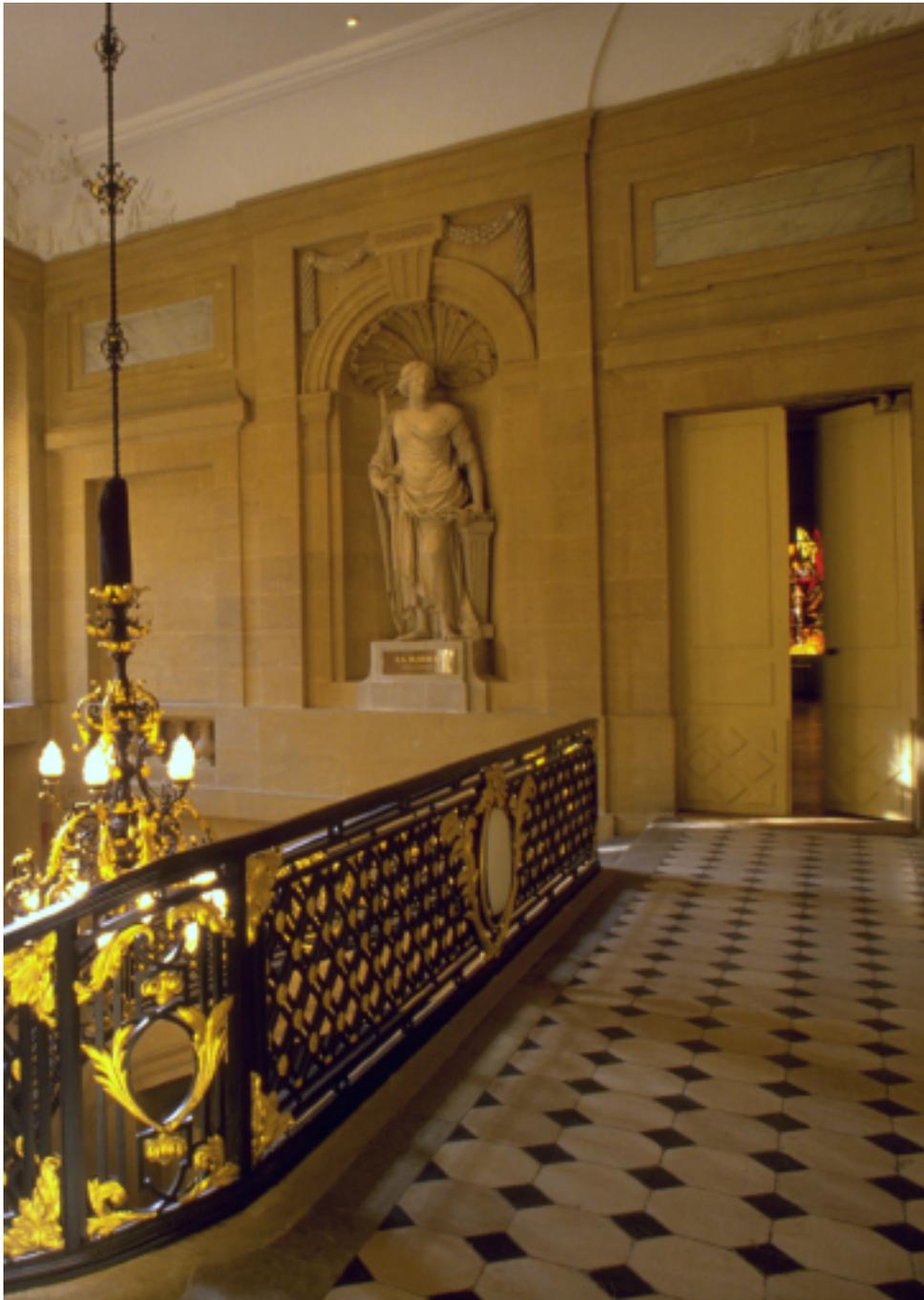




CONSEIL MUNICIPAL



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2005

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE
DU CONSEIL
MUNICIPAL

du 13 JANVIER 2005

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 13 JANVIER 2005

ORDRE DU JOUR

- 1° - Installation d'un Conseiller Municipal.
- 2° - Autorisation de procéder à l'élection d'un Adjoint au Maire.
- 3° - Election d'un Adjoint au Maire.
- 4° - Représentations diverses.
- 5° - Aide aux victimes de l'Asie du Sud-Est.
- 6° - Questions orales.

Question Orale n° 1, posée par Monsieur FOUCAULT, Conseiller Municipal, concernant la fermeture du Collège Georges de la Tour.

Etaient présents : *(au point 1)*

M. Jean-Marie RAUSCH, Maire

Les Adjoints :

M. NAZEYROLLAS

M. JACQUAT (quitte à 19 H 41 au point 6)

M. KHALIFÉ *(à compter du point 3)*

M. THIL

Mme GENET

M. KASTENDEUCH (sort de 18 H 35 au point 5 à 18 H 37 au point 5)

Mme THULL

M. TRITSCHLER
M. SCHAEFER
Mme STEMART
M. GREGOIRE
M. DAMIEN
Mme APAYDIN-SAPCI
M. MULLER
M. MARTIN

Les Conseillers Municipaux :

M. ALIN (excusé pour le début de séance – procuration à
M. TRITSCHLER)
M. APELLE
Mme BECKER
M. BERTINOTTI
Mme BORI
Mme COLIN-OESTERLE
M. DAP
M. DARBOIS
M. FOUCAULT
Mme FROHMAN
M. GRETHEN
M. GROS
Mme JACOB
M. JEAN
M. KHALIFE (*pour les points 1 et 2*)
M. LAFRAD
Mme LEMOINE
Mme LUX
Mme MARTIN
Mme MASSON-FRANZIL
Mme OLESINSKI
Mme PAULY
M. PLANCHETTE
Mme RAFFIN
Mme ROEDERER-THEIS
M. SAPAC
M. SCHWARTZ

Mme SPAGGIARI-MAHOU
Mme THILL
Mme VERT
M. VETTER
Mme VIALLAT
Mme WOLFF

Etaient excusés :

Les Conseillers Municipaux :

Mme HELLENBRAND-GIRARD (procuration à Mme COLIN-OESTERLE)
Mme ISLER-BEGUIN (procuration à M. DARBOIS)
M. MASIUS
M. TIERCELIN (procuration à M. BERTINOTTI)
Mme WAGNER-PETITDEMANGE (procuration à Mme THILL)
Mme WORMS (procuration à Mme WOFF)

Y assistaient également :

M. JOUAVILLE, Directeur Général des Services
Mme METZINGER-NICOLAY, Directeur de Cabinet
M. CHARTE, Directeur Général Adjoint
M. KIEFFER, Directeur Général Adjoint
Mme EBLINGER, Directeur Général Adjoint
Madame COTORNINI, Directeur Général Adjoint
Monsieur GENDRON, Directeur des Services Opérationnels
Monsieur ERASME, Directeur de l'Urbanisme
M. STAEHLER, Chef de Service de l'Administration Générale
Mlle CHEVALIER, Chef du Service Protocole

La séance est ouverte à 18 Heures 04 sous la présidence de Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire, qui, après avoir présenté les excuses, s'adresse à l'assemblée en ces termes :

Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Prenez place, s'il vous plaît.

Alors, la séance de ce Conseil Municipal spécial est ouverte.

Alors, point n° 1.

POINT 1 – Installation d'un Conseiller Municipal.

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal

VU la démission de Madame Nathalie GRIESBECK acceptée par Monsieur le Préfet de la Région de Lorraine, Préfet de la Moselle avec effet du 27 Décembre 2004,

VU le Code Electoral pris notamment en son article L 270,

CONSIDERANT qu'un siège de Conseiller Municipal est vacant,

VU le classement de la liste "Jean-Marie RAUSCH" déposée à la Préfecture de la Moselle lors des élections de Mars 2001,

DECIDE de procéder à l'installation de Monsieur Cédric SCHWARTZ en qualité de Conseiller Municipal de la Ville de Metz.

Cette installation prend effet le 13 JANVIER 2005 lors de la séance du Conseil Municipal.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Y a-t-il une observation ?

Une remarque ?

Il n'y en a pas.

Alors, Monsieur Cédric SCHWARTZ est installé.

Est-ce qu'il est ici ?

Ah, il est là.

Très bien.

- applaudissements dans la salle -

M. le Maire – Point n° 2.

POINT 2 – Autorisation de procéder à l'élection d'un Adjoint au Maire.

Rapporteur : M. le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L2122-8 et L2122-10,

VU la jurisprudence du Conseil d'Etat,

VU la démission effective au 27 décembre 2004 de Madame Nathalie GRIESBECK de son poste de 3^{ème} Adjoint au Maire,

VU la nécessité de pourvoir au remplacement du poste ainsi laissé vacant

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal siège à ce jour de manière incomplète,

CONSIDÉRANT que l'élection de cet Adjoint doit être précédé d'une décision de l'assemblée délibérante autorisant qu'il y soit procédé sans élections complémentaires préalables,

DECIDE qu'il sera procédé, dans la configuration actuelle du Conseil Municipal, à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire, appelé à remplacer le 3^{ème} Adjoint au Maire, démissionnaire

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Est-ce que quelqu'un a une observation à formuler ?

Tout le monde est d'accord ?

La motion en conséquence est donc acceptée.

M. JACQUAT – Monsieur BERTINOTTI.

M. le Maire – Ah ? Après adoption ou avant ?

M. BERTINOTTI – Avant adoption. C'est pour une explication de vote.

M. le Maire – Ah, oui. D'accord.

Allons-y.

M. BERTINOTTI – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

La délibération qui nous est soumise, ce soir, résulte d'une de ces fameuses querelles entre les droites messines, dont la dernière chronique nous est, d'ailleurs, relatée par le numéro, sorti ce matin, du *Nouvel Observateur*.

Alors, dans cette affaire, on voit bien, et ceci depuis une vingtaine d'années, que les uns spéculaient sur la disparition du Premier Magistrat de la Ville, ce qui est moralement scandaleux, et ils ont déclenché, ce faisant, une crise de démissionnisme aiguë dans leur rang afin d'obliger à de nouvelles élections au cas où... !

Les autres, soupçonnant la manœuvre, ont fini par se mettre en porte-à-faux avec la loi qui prévoit, effectivement, Monsieur le Maire, que la démission d'un Conseiller Municipal est définitive dès sa réception par le Maire !

Alors, je serai très bref puisque c'est une explication de vote.

Tout ceci est fort mal ressenti par nos concitoyens !

Ce jeu politicien éloigne encore un peu plus les électeurs des urnes, alors que des records d'abstention sont régulièrement battus dans notre ville !

Cela donne une piètre image de la politique à un moment, et nous le savons tous, où le crédit des responsables politiques est déjà bien entamé !

Nous refusons de participer à ce cercle de la désespérance citoyenne et c'est pourquoi, au nom des Elus Verts, Communistes et Socialistes, nous ne participerons pas au vote sur ce point !

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci.

Pas d'autre observation ?

Alors, je questionne la salle.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Et alors, qui s'abstient ?

Une voix.

Et les autres ne participent pas au vote.

Je vous remercie.

Eh bien, la motion est adoptée.

Point n° 3.

POINT 3 – Election d'un Adjoint au Maire.

Rapporteur : M. le Maire

Alors, j'ai le plaisir et l'honneur de vous proposer la candidature du Docteur KHALIFE et je vais expliquer pourquoi.

Parce que l'un des grands projets de 2005, c'est la mise sur rail du nouvel hôpital, que le Docteur KHALIFE se bat, remarquablement bien pour arriver à réaliser cette opération, et que je souhaiterais, si vous en étiez d'accord, lui donner l'appui et les moyens supplémentaires que peut conférer un poste d'Adjoint au Maire afin qu'il puisse avoir plus de poids, encore, pour mener cette tâche à son terme !

Est-ce qu'il y a un autre candidat ?

Il n'y en a pas.

Alors, nous allons donc procéder à un vote par bulletins secrets.

Alors, je fais voter, et ensuite je fais dépouiller par Monsieur TRITSCHLER, qui est le plus ancien. Qui est le plus jeune, à côté de lui ?

M. THIL – Monsieur Cédric SCHWARTZ.

M. le Maire- Monsieur Cédric SCHWARTZ, eh bien, il sera tout de suite appelé...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M... - Madame BORI.

M. le Maire – L'un ou l'autre ?

Pardon ?

M. JACQUAT – Non, c'est l'âge.

M. le Maire – C'est Monsieur Cédric SCHWARTZ ou c'est Madame BORI ?

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Non, Madame PAULY.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. JACQUAT – C'est d'après leur date de naissance.

M. le Maire – Alors, attendez.

Je voterai le dernier moi.

Alors, attendez... on va d'abord laisser les gens inscrire leur bulletin.

Bon, comme je l'ai fait, maintenant, on peut y aller.

Le scrutin est ouvert.

- déroulement du scrutin -

M. le Maire - Le scrutin est clos.

Alors, où est-ce que vous vous installez avec Monsieur Cédric SCHWARTZ ?

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M... - C'est Mademoiselle PAULY.

M. le Maire – Pardon ?

C'est Mademoiselle PAULY ?

Mademoiselle PAULY.

M. THIL – La galanterie reprend ses droits.

- dépouillement des votes –

DEPOUILLEMENT

Nombre de votants :	53
Bulletin (s) blanc (s) et nul (s) :	20

Suffrages exprimés :	33
Majorité absolue : 27	
Ont obtenu :	
M. Khalifé KHALIFE	32 voix élu
Mme Thierry JEAN	1 voix

M. le Maire – Je déclare donc le Docteur KHALIFE élu !

- applaudissements dans la salle –

M. le Maire – Eh bien, je félicite Monsieur KHALIFE est je l'installe dans son rôle de 3ème Adjoint et je lui demande de venir prendre place ici.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L2122-7 et L2122-10,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 mars 2001, fixant le nombre des Adjoints au Maire à 15 et portant notamment désignation de Madame Nathalie GRIESBECK en qualité de 3^{ème} Adjoint au Maire,

VU la démission de l'intéressée effective au 27 décembre 2004,

VU la nécessité de pourvoir au remplacement du poste ainsi laissé vacant,

VU la délibération du 13 janvier 2005 autorisant qu'il soit procédé à cette élection dans la configuration actuelle du Conseil Municipal

ELIT

M. Khalifé KHALIFE

Pour siéger au Conseil Municipal de la Ville de Metz en qualité d'Adjoint au Maire.

DÉCIDE

M. Khalifé KHALIFE

Prendra rang, comme son prédécesseur démissionnaire, au 3^{ème} rang des Adjoints au Maire, dans l'ordre du tableau.

M. le Maire – Point n° 4.

POINT 4 – Représentations diverses.

Rapporteur : M. le Maire

Madame GRIESBECK occupait un certain nombre de fonctions qu'il va nous falloir, maintenant, combler.

Alors, je vais vous donner les listes et vous me direz si vous voulez m'interrompre à chaque fois ou quelque part...

Motion 1 – Elections dans diverses commissions municipales.

Le Conseil Municipal

VU la nécessité de compléter diverses commissions municipales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33,

DECIDE D'ELIRE :

- **Monsieur Cédric SCHWARTZ** en qualité de Conseiller à la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole.

DECIDE D'ELIRE

Commission des Finances et des Affaires Economiques

M. Cédric SCHARWTZ

Suppléant

Commission des Travaux et Domaines

M. Cédric SCHARWTZ

Titulaire

Commission des Affaires Culturelles

M. Cédric SCHARWTZ

Suppléant

Commission Jeunesse et Sports

M. Cédric SCHARWTZ

Suppléant

Commission de l'Enseignement

M. Cédric SCHARWTZ

Suppléant

Commission Cadre de Vie et Environnement

Mme Jacqueline FROHMAN

Suppléant

Sous-Commission des Affaires Economiques

M. Fernand DAMIEN

Président

Commission de l'UEM et du Chauffage Urbain

Mme Elise APAYDIN-SAPCI

Titulaire

Commission de Suivi du Quartier de l'Amphithéâtre

Mme Claudine JACOB

Titulaire

Commission d'Evaluation des transferts de charges (CA2M)

M. Khalifé KHALIFE

Titulaire

M. le Maire – Y a-t-il une observation ?

Il n'y en a pas, donc cette partie de la motion est adoptée.

Je vous en remercie.

Motion 2 – Désignation dans divers organismes extérieurs et établissements scolaires.

Le Conseil Municipal

VU la nécessité de compléter diverses représentations dans divers organismes extérieurs et établissements scolaires,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33,

DECIDE DE DESIGNER :

Conseil de Quartier du Canton III
Mme Anne STEMART

Rapporteur

CA du CHR de Metz-Thionville
M. Denis JACQUAT

Titulaire

Comité d'Aménagement, de Promotion et d'Expansion de la Moselle (CAPEM) Monsieur le Maire ou son représentant
M. André NAZEYROLLAS

CA SAEML Metz-Technopôle
Mlle Christine RAFFIN

Titulaire

Syndicat Mixte de gestion forestière du massif du Val de Metz
Mme Anne STEMART

Titulaire

Réseau de villes du Sillon Lorrain Epinal-Metz-Nancy
Mlle Christine RAFFIN

Titulaire

Société du Nouveau Port de Metz
M. Jean MARTIN

Titulaire

Association ARSENAL
Mlle Laurence THILL

Titulaire

Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan
Mme Anne HELLENBRAND-GIRARD

Titulaire

Association Georgia Tech Lorraine
M. Jean-François MULLER

Titulaire

Association Mosellane de la Maison du 3ème Age
Mme Marie-Christine GENET

Titulaire

Association de Développement des Emplois de Services (ADES) M. Fernand DAMIEN	Titulaire
Syndicat Intercommunal pour la gestion et le fonctionnement du CES Paul Verlaine à Magny Mme Jacqueline FROHMAN	Titulaire
Primaire Le Graouilly Sablon Mme Dominique LEMOINE	Titulaire
Maternelle Les Acacias Sablon Mme Dominique LEMOINE	Titulaire
Maternelle Au Pommier Rose Sablon Mme Isabelle VIALLAT	Titulaire
Maternelle Les Plantes Sablon M. Cédric SCHWARTZ	Titulaire
Primaire Vincent Van Gogh Magny Mme Anne STEMART	Titulaire
Lycée Georges de La Tour Metz III M. Rémy TRITSCHLER	Titulaire
Lycée Louis Vincent Metz III M. Cédric SCHWARTZ	Titulaire
Lycée Alain Fournier Metz III M. Cédric SCHWARTZ	Titulaire
Lycée Hôtelier Raymond Mondon Mme Jacqueline FROHMAN	Titulaire

M. le Maire – Y a-t-il des remarques ?

Il n'y en a pas.

Dont acte.

Je vous remercie.

Il en sera fait ainsi.

Alors, maintenant, il y a le point n° 5.

POINT 5 – Subvention exceptionnelle à l’Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) - Solidarité avec les victimes du cataclysme de l’Asie du Sud-Est.

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 50 000 € à l’Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF).

PRECISE que ces fonds seront versés sur un compte spécial solidarité destiné à recevoir les subventions exceptionnelles que les grandes villes membres de l’AMGVF se proposent de voter en faveur des victimes du raz de marée survenu dans les pays de l’Asie du Sud-Est. Ces fonds rassemblés seront remis dans les délais les plus rapprochés aux organisations qui travaillent sur le terrain pour venir au secours des personnes sinistrées.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Et je vous donne l'explication suivante : comment est-ce que je suis amené à vous demander de verser 50 000 € ?

Eh bien, c'est en regardant un peu, les premières villes avant nous.

Il y en avait 5 ou 6 qui s'étaient déjà décidées. Maintenant, il y en a beaucoup plus, et j'avais vu que la plus importante ville, à ce moment-là, qui était inscrite, était Lille avec 50 000 €, Dijon avec 50 000 €, et une ville avec 100 000 €, c'était Toulouse, mais, cela

me semblait normal puisque Monsieur DOUSTE-BLAZY est Adjoint au Maire de Toulouse et Ministre de la Santé.

Mais, toutes les autres, c'est 50 000 € et moins.

Il y a pas mal de villes à 25 000 €, à 15 000 €.

Donc, je vous propose 50 000 €, et je pense que c'est raisonnable.

On reste à peu près comme Dijon et même comme Lille.

Est-ce qu'il y a une remarque ?

Oui.

Monsieur GROS et ensuite Monsieur DARBOIS.

M. GROS – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Cette aide de 50 000 € pour la compassion et la solidarité envers les sinistrés de l'Asie du Sud, bien entendu, nous sommes d'accord.

Mais nous souhaiterions que cette somme ne soit pas pour solde de tout compte !

Cette immense tragédie a montré que la terre était une !

Vous l'avez vu, comme nous tous, il n'y a plus de Thaïlandais, de Skri Lankais, d'Indonésiens, de Français, d'Allemands, ou de Suédois, mais des victimes d'une catastrophe qui concerne toute la planète !

Nous le savons déjà pour l'effet de serre, nous le voyons d'une façon extraordinaire, en ce moment, avec les petits pays insulaires qui se réunissent, car ils redoutent, tout simplement, d'être noyés par la montée des eaux provoquées par les rejets gazeux à effet de serre des autres pays industrialisés !

La terre est une et notre collectivité, la ville de Metz, en fait partie !

Traditionnellement, quand il s'est agi de regarder au-delà de nos frontières et de manifester notre amitié vers d'autres villes, nous avons choisi des pays développés.

Nous avons des jumelages avec l'Angleterre, avec l'Allemagne, avec le Luxembourg, avec Israël, avec les USA.

Il y a eu des déplacements, et en général, c'est sans mobilisation véritable de la population. Il s'agit, plutôt, de parcours d'amitié assez souvent restés sans suite.

Le moment est venu, pensons-nous, à la lumière de cette catastrophe planétaire de regarder vers le sud et de participer, dans la durée, à la nécessaire solidarité qui s'impose à nous dans cette catastrophe.

Comment faire et pour qui ?

Là est la question.

Loin de nous l'esprit de nous substituer, nous les villes et nous la Ville de Metz, à ceux dont c'est la mission principale.

Je voudrais les rappeler :

- l'ONU, qui joue un rôle de plus en plus exceptionnel dans la coordination des actions de l'humanité pour des sujets aussi clairs et unitaires,
- les Etats, dont cela continue à être le rôle,
- les ONG, dont c'est le métier.

Mais, il faut en faire davantage et à un autre niveau : le nôtre !

Alors, pour qui ?

Vous allez être surpris, mais je pense que c'est pour les Messins d'abord. Les yeux s'ouvrent à ceux qui peuvent voir, et là, nous avons vu, grâce aux très nombreuses images, et nous avons compris que nous étions concernés par de telles catastrophes et que nous étions concernés par la vie des gens du Sud.

Pour les gens du Sud, effectivement, aussi, pour lesquels nous ferons un bout de chemin dans la durée si nous nous décidons.

Mais la coopération décentralisée a d'autres avantages. Elle est extrêmement pédagogique au niveau des collectivités du nord, principalement.

La Ville de Metz pourrait - et soyons concrets - ainsi donner un cadre, et fédérer les énergies en son sein.

Nous pensons aux associations, certaines d'entre elles, d'ailleurs, le font déjà, mais en ordre dispersé et dans des objectifs différents.

Nous pensons à des entreprises. Certaines villes, par exemple, ont envoyé des autobus de deuxième main dans d'autres villes du sud, et cela dans une coopération dans la durée.

Nous pensons aux établissements scolaires qui pourraient se mobiliser quand on connaît la générosité de la jeunesse. Nous pensons à l'Université Paul Verlaine, nous pensons aux hôpitaux et aux établissements sanitaires dont c'est la vocation d'aider. Et certains hôpitaux, en particulier celui de Toulouse, a d'ores et déjà démarré une coopération avec une ville du sud concernée par la catastrophe.

Ainsi, Monsieur le Maire, Chers Collègues, en se jumelant avec une ville ou avec un territoire du Sud, les énergies messines pourraient être déployées en faveur de population qui, elles-mêmes, pourraient nous rendre ce regard de dignité qui est celui des gens que nous aidons si, eux-mêmes savent s'aider !

Vous le savez, les bonnes méthodes de coopération sont des méthodes qui s'adressent à des gens qui sont debout et qui ont, eux-mêmes, des projets ! Et c'est cela que nous proposons.

Alors, le bénéfice serait grand pour notre ville, et serait grand, également, pour ceux envers qui nous nous mobiliserions.

Alors, ma conclusion, quelle est-elle ?

Elle n'est pas pour maintenant, l'effort de 50 000 € est important, et il est fait, mais il a pu être fait.

Nous proposons que dans la durée, nous travaillions sur un projet en direction d'une ville ou d'un territoire du Sud. Il n'est pas question, ici, d'imposer ou de proposer, mais de demander une réflexion - on a toute une année pour le faire – et d'inscrire dans le budget de l'année prochaine et des autres années un budget du genre 50 000 € - nous avons pu le faire - de façon à ce que nous ayons un projet en direction du Sud, comme beaucoup de villes l'ont déjà !

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur DARBOIS.

M. DARBOIS – Merci, Monsieur le Maire.

Avant tout autre commentaire, Monsieur le Maire, je voudrais vous remercier de mettre ce point, si rapidement, à l'ordre du jour ; ce point qui montre, bien sûr, notre solidarité avec les peuples de l'Asie du Sud Est.

La réponse qu'il nous intéresserait de savoir, d'abord nous sommes heureux que ce soit l'Association des Maires des Grandes Villes de France qui s'occupe de cela, vraiment très heureux !

Alors, la réponse qui nous intéresserait de connaître, aujourd'hui, ou plus tard – il n'y a pas d'urgence – serait de savoir comment ces aides seront transformées là-bas ?

Autrement dit, comment l'Association des Maires des Grandes Villes de France va-t-elle gérer les sommes récoltées de toutes les villes de France ? Bien entendu.

Est-ce une aide d'urgence, comme la motion semble le dire ?

Est-ce une aide à moyen terme, si on peut se permettre cette expression ?

Et sur le sujet de l'aide au Sud Est Asiatique, qui sont les interlocuteurs de l'Association des Grandes Villes de France ?

Plus simplement, comment ça marche ?

Voilà quelques questions que nos concitoyens se posent et nous posent, à nous, qui nous mêlons de politique et qui prenons - et je le redis – cette décision, cette très bonne décision très rapidement.

Alors, je vous remercie de nous éclairer sur ce sujet.

Alors, toutes émotions passées, ou plutôt dépassées, et puisqu'au travers de ce point, Monsieur le Maire, nous abordons l'aide aux pays en difficulté, en détresse parfois, je me permettrai, une fois de plus, de formuler une très courte réflexion sur nos rapports avec les pays du Sud et une proposition.

La réflexion est très simple : nous avons de la chance ! Nous avons de la chance, nous vivons dans une région du monde bénéficiant, encore, d'un climat supportable, même agréable, même s'il est fragile comme nous le rappelons, souvent, ici.

D'autres n'ont pas cette chance ! Ils subissent longtemps un climat abominable !

Je pense, en particulier, aux régions du monde touchées par les sécheresses et dans lesquelles on meure, encore, aujourd'hui, de malnutrition !

Nous avons de la chance, Monsieur le Maire, car nous vivons en Europe ! C'est-à-dire, dans une région du monde de relative stabilité politique et dans laquelle la justice, certes encore très fragile, et donc la paix est en bonne voie d'être définitivement acquise ! Beaucoup d'autres peuples n'ont pas cette chance !

Je pense, en particulier, aux peuples qui vivent dans l'autoritarisme, dans la crainte, dans la peur, dans l'injustice, dans la violence quotidienne ! Et là, on meurt par la main de ceux qui torturent et qui tuent !

Il serait juste :

- De partager, d'aider un développement durable !
- De promouvoir la justice et la paix dans ces pays-là !

Monsieur le Maire, Metz a conclu quelques jumelages avec des villes du Nord, c'est bien ! Et je rejoins Monsieur Dominique GROS dans son propos !

Mais, il est temps de tenter d'organiser des jumelages avec des villes de pays qui n'ont pas notre chance et que nous pourrions ainsi aider, durablement, parrainer en quelque sorte !

Je serais même tenté de vous faire des propositions précises, de désigner des villes !

Cela me brûle de le faire !

Je ne le ferai volontairement pas, car je souhaite, simplement, Monsieur le Maire, qu'ensemble, et après avoir dépassé l'émotion de cette récente catastrophe naturelle qui touche des régions pauvres du monde, nous décidions ensemble, ensemble, la majorité et les oppositions, le jumelage, ou plutôt, un parrainage avec, au moins, au moins, une ville du Sud !

Décidons de ce principe, ensemble, ce soir !

Si ce soir, vous nous demandiez de bénir ce principe, la Ville de Metz aurait donné bien plus que de l'argent !

J'ajoute, et ce sera ma conclusion, dans l'urgence, il faut donner vite ! C'est ce que nous faisons ce soir, et c'est bien ! C'est très bien !

Mais tant que des femmes, des hommes, des enfants mourront de faim, de violence, ou d'injustice sans que cela nous engage à l'action, nous qui faisons de la politique, nous serons coupables de non-assistance à peuple à danger ! Un jumelage est une action, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire, agissons, ce soir, un jumelage avec une ville du Sud !

Je vous le demande et je vous remercie !

M. le Maire – Est-ce qu'il y a une autre question ?

Alors, je vais répondre, d'abord, à la première question de Monsieur DARBOIS.

L'Association des Maires des Grandes Villes de France réunit dans les tout prochains jours, son bureau pour décider de la répartition des sommes qui sont, assez considérables, parce que les grandes villes donnent pas mal d'argent !

Je ne sais pas selon quel critère, mais je fais très confiance au bureau qui sait, parfaitement – je pense – la manière dont il faut opérer, au mieux, pour éviter qu'il y ait des dispersions d'aides dont on ne puisse pas retrouver, par le fait même, la trace !

Alors, je pense que cela sera réparti à un certain nombre d'organismes ou de villes ou de communes, mais avec un contrôle de l'argent utilisé.

Alors, pour la deuxième chose... oui, le Docteur JACQUAT me dit qu'elle est présidée par Monsieur Jean-Marie BOCQUEL, l'Association des Maires des Grandes Villes de France.

Et deuxièmement question que vous avez posée tous les deux.

Moi, je ne suis, pour ma part, pas du tout opposé à ce que l'on examine le jumelage ou l'aide à une ville ou un... oui, à une ville, si vous voulez, dans un pays où les besoins sont énormes.

Je rappelle, simplement, que ce genre d'opération est difficile, mais il ne faut pas renoncer, probablement, et que le Conseil Municipal, que j'ai l'honneur de présider depuis, maintenant, 34 ans, avait déjà fait dans ce domaine-là 2 expériences.

Une première, il y a une trentaine d'années qui était proposée par Monsieur André NAZEYROLLAS où nous étions venus en aide à une commune du SAHEL en finançant la construction de puits pour leur donner de l'eau. Je pense que cela a marché, mais on n'a jamais eu de véritables résultats de l'opération, l'organisation qui nous l'avait demandée n'ayant jamais donné, réellement, après un compte-rendu des sommes utilisées.

Et la deuxième opération, c'était notre excellent Collègue et ami, Monsieur Jacques FAUDON qui nous avait demandé de nous jumeler et d'aider un village du Liban. Cela a été fait également. Je pense que cela a été fait très sérieusement, mais on n'a pas, non plus, là eu de véritable suite ! Mais je suis prêt à examiner !

Point n° 6, Questions orales.

M. le Maire – Alors, questions orales...

M. NAZEYROLLAS – La motion est approuvée ?

M. le Maire – Ah, oui, la motion oui.

Tout le monde se déclare unanime ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

POINT 6 – Questions orales.

M. le Maire - Alors, maintenant, je suis tellement ému, vous voyez que...

Alors, j'ai 2 questions : l'une de Monsieur FOUCAULT et de Monsieur MASIUS.

S'il n'est pas là...

Il ne vient pas ?

Alors, il n'y en aura qu'une, c'est celle de Monsieur FOUCAULT.

Alors, allez-y, Monsieur FOUCAULT.

Question Orale n° 1, posée par Monsieur FOUCAULT, Conseiller Municipal, concernant la fermeture du Collège Georges de la Tour.

M. FOUCAULT – Monsieur le Maire.

Le projet persistant de fermeture du Collège Georges de la Tour mobilise, actuellement, des milliers d'opposants, et j'ai participé, mardi soir, à la réunion organisée par le Comité de Défense et j'ai constaté que nous n'étions que quelques Elus municipaux présents. Alors, l'invitation sur notre table explique, peut-être, cela ?

Les participants ont souhaité, Monsieur le Maire, unanimement que vous leur apportiez votre soutien et que vous vous impliquiez, personnellement, auprès des instances compétentes.

Peuvent-ils, Monsieur le Maire, compter-vous votre appui ?

M. le Maire – Alors, ma réponse est non !

Et je vais vous dire pourquoi.

Je n'ai jamais supporté que l'on me mette, comme on dit vulgairement, la pression en m'adressant des motions ou des pétitions ! Et je n'ai jamais cédé à de tels mouvements, surtout lorsqu'il s'agissait de quelque chose qui ne concernait pas la gestion directe de la ville.

Ceci dit, je suis tout à fait d'accord, et nous sommes en République, que chacun d'entre vous dans cette salle prenne l'attitude qui lui convienne et fasse ce qu'il estime devoir faire à ce sujet-là !

Mais, j'ai le souvenir, passé déjà, d'un homme qui a voulu mettre de l'ordre dans le système de l'Education Nationale, qui s'appelait Monsieur ALLEGRE, que j'avais soutenu parce que j'estimais qu'il avait un combat loyal et il a été torpillé et démis par ses propres troupes et par son propre bord politique !

Aujourd'hui, Monsieur FILLON cherche, lui aussi, à mettre de l'ordre, et je suis tout à fait d'accord avec lui, même si je ne partage pas certaines autres options, également !

Nous sommes un pays qui, malheureusement, a de moins en moins d'enfants et qui aura, malheureusement, de plus en plus de personnes âgées !

Vous ne pourrez pas donner et céder à des groupes de pression tels que les syndicats de l'Education Nationale qui ont déjà démontré leur puissance à l'époque de l'affaire ALLEGRE, des moyens qui vous manqueront, après, pour une autre partie de la population !

Les fonctions que j'ai occupées dans ma vie m'ont données un certain sens des responsabilités, et m'ont appris qu'il n'y a que le courage qui était payant à moyen et long termes ! Et que céder à des opérations de pression ou de démagogie peut, peut-être, vous donner momentanément des voix, mais ne vous donnera jamais des qualités pour administrer une collectivité !

Alors, je suis très étonné, Monsieur FOUCAULT.

Vous qui vous prétendez dans une majorité, qui est celle du Gouvernement, aujourd'hui, que vous souhaitez que je prenne position contre des décisions qui sont prises par ce Gouvernement, par son Ministre de l'Education Nationale, par son Inspecteur, même si je ne partage pas, tout à fait, les visions. Et même si j'estime que l'on aurait, peut-être, pu, pour des raisons historiques, affectives ou autres, choisir un autre Collège - et on le fera peut-être ! – mais, jamais, vous ne me verrez du côté de manifestants ! J'ai trop de respect pour ma propre dignité d'Elu !

M. FOUCAULT – Je peux reprendre 30 secondes la parole, Monsieur le Maire ?

Non. Je me faisais le porte-parole de parents d'élèves qui se trouvaient, effectivement, dans la salle et qui posaient cette question. Donc, après, je dirai votre réponse, cela sera la vôtre !

M. le Maire – Vous ne partagez pas le point de vue que vous avez défendu, si je comprends ?

M. FOUCAULT – Je me faisais le porte-parole, Monsieur le Maire !

M. le Maire – Oui, mais, est-ce que vous partagez le point de vue que vous défendez ou pas ?

M. FOUCAULT – Monsieur le Maire, je peux quand même vous refléter la nature de cette réunion, et effectivement, je vous demandais si, effectivement, vous souteniez ce projet. Tout simplement !

M. le Maire – Eh bien, je prends acte de votre grand courage !

M. FOUCAULT – Je n'ai pas de réponse à formuler, Monsieur le Maire !

M. le Maire – Il n'y a pas d'autre question ?

Le Docteur MASIUS n'est pas là ?

La séance est levée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 H 42.

Le Président :

signé Jean-Marie RAUSCH